

Contrat moral entre l'association et l'adhérent concernant la maison de l'association.

- Notre association n'est pas un club de montagne classique qui se contente de proposer des activités sportives, culturelles et/ou de nature.
- L'association a eu, dès son origine, une maison à acquérir, gérer et entretenir: le "Chalet Monné" de St Aventin.
- De très nombreuses activités, de nombreux séjours et stages s'y sont déroulés, qui ont marqué l'histoire et la culture du club.
- Tous les adhérents ont aujourd'hui à leur disposition cette précieuse implantation, où ils peuvent amener des amis (1 adhérent pour 4 personnes au maximum, sauf autorisation spéciale du Président, après accord du Comité Directeur).
- Pour rester accueillante et en bon état, cette maison a besoin de la participation active de ses membres, quelles que soient leurs compétences. Chaque adhérent de l'association est donc bien concerné par l'entretien de la maison et de ses abords.
- Pour donner un ordre de grandeur, il est souhaitable que chacun donne au moins une journée par an de son temps de loisir, (indépendamment de la coupe de bois).
- Dans cet objectif, sont programmés notamment deux WE par an, dits "we d'entretien"; l'un au printemps, l'autre à l'automne, qui sont des moments conviviaux, souvent jubilatoires, pendant lesquels se créent des liens amicaux et se forge notre culture commune.

Le Bureau